



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2019



Sommaire

1	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	3
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS	4
2.1	ABIVAX EN QUELQUES MOTS.....	4
2.2	DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET DE L'ACTIVITE D'ABIVAX PENDANT LE 1ER SEMESTRE 2019	6
2.3	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES	10
2.4	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES.....	18
3	COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019.....	19
3.1	COMPTE DE RESULTAT.....	19
3.2	BILAN.....	20
3.3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	21
3.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	22
3.5	ANNEXE DES COMPTES	23
4	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	49

1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

Président :	Dr. Philippe Pouletty
-------------	-----------------------

Administrateurs :	Carol L. Brosgart Claude Bertrand Corinna zur Bonsen-Thomas Jean-Jacques Bertrand Joy Amundson Santé Holding SRL représentée par le Dr. Antonino Ligresti Truffle Capital représentée par Christian Pierret
-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Direction

Directeur Général	Pr. Hartmut Ehrlich
V.P. Directeur Administratif & Financier et Secrétaire du CA	Didier Blondel
V.P. Directeur Commercial et du Business Development	Pierre Courteille
V.P. Développement des Procédés et Fabrication	Jérôme Denis
V.P. Opérations Cliniques	Paul Gineste
V.P. Affaires Réglementaires, Qualité et Pharmacovigilance	Alexandra Pearce
V.P. R&D	Didier Scherrer
V.P. Directeur Médical	Dr. Jean-Marc Steens
V.P. Recherche et Directeur du Laboratoire Collaboratif Abivax-CNRS	Jamal Tazi

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS

2.1 ABIVAX en quelques mots

ABIVAX est une société innovante de biotechnologie qui mobilise la « machinerie » immunitaire naturelle de l'organisme pour traiter les patients atteints de maladies inflammatoires, d'infections virales ou encore de cancer. Entreprise de biotechnologie en phase clinique, ABIVAX utilise ses trois plateformes pour découvrir et optimiser des candidats médicaments afin de traiter les maladies inflammatoires de l'intestin, le VIH ou encore le cancer du foie. Les produits anti-inflammatoires, antiviraux et les immunothérapies développés par ABIVAX sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN », basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré outre l'ABX464, une chimiothèque de plus de deux mille petites molécules agissant sur les phases de maturation de l'ARN, afin de bloquer précisément les mécanismes de reproduction des virus, grâce à des modes d'action nouveaux. ABX464 est la molécule phare issue de cette plateforme. Ciblante à l'origine le virus du VIH, cette molécule a montré une action sur le processus d'épissage de l'ARN, générant en complément un effet anti-inflammatoire, qui est devenu l'indication principale de ce candidat médicament. Cette plateforme a également généré différentes molécules ciblant des virus comme le Virus Respiratoire Syncytial, la Dengue ou la grippe Influenza avec des premières molécules actives identifiées.
2. Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (Etats-Unis). Cette plateforme s'intéresse à des composés agonistes des «iNKT» qui stimulent la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire. Ces composés ont des applications cliniques en oncologie et dans les maladies infectieuses. Le produit cible issu de cette plateforme, ABX196, a démontré son innocuité dans une étude de phase 1 sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique, ABX196 a montré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non répondantes au traitement par 'checkpoint inhibitors' en tumeurs répondantes. ABIVAX n'ayant pas vocation à être présente en immuno-oncologie, elle vise à développer cette molécule sur le cancer du foie ou hépatocarcinome avancé avec le support d'un partenaire externe après les premiers résultats cliniques d'efficacité obtenus.
3. Une plateforme « Anticorps Polyclonaux » basée sur la génération d'anticorps neutralisants afin de traiter et prévenir les infections virales comme l'Ebola.

ABIVAX mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et possède son siège à Paris. Elle compte environ 25 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'ABIVAX bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies inflammatoires, les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose d'un comité scientifique de renommée internationale et d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

ABIVAX concentre actuellement ses efforts sur les points suivants :

- Poursuite du programme de développement clinique d'ABX464, avec une priorité stratégique désormais donnée au traitement des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) et autres maladies inflammatoires, puis en second lieu à la recherche d'une guérison fonctionnelle du VIH
- Initiation du développement clinique d'ABX196 dans le traitement du cancer hépatocellulaire, en association avec les 'checkpoint inhibitors'
- Enfin, découverte de nouvelles molécules visant à traiter les infections virales majeures (plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »)

La Société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis. Depuis le 26 juin 2015, la Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris.

Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité française

2.2 Description des faits marquants et de l'activité d'ABIVAX pendant le 1er semestre 2019

Plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »

ABX464

Rectocolite hémorragique

Phase 2a

Abivax dévoile les résultats à 6 mois impressionnants de son étude de maintenance de phase 2a avec ABX464 - mars 2019

ABIVAX a dévoilé le 8 mars 2019 les résultats de son étude de maintenance de phase 2a avec ABX464 dans la rectocolite hémorragique. Cette présentation a été effectuée lors du Congrès annuel ECCO (European Crohn's and Colitis Organisation). Ces résultats ont mis en évidence la durabilité de l'efficacité d'une prise orale quotidienne de 50mg d'ABX464 dans le cadre d'un traitement de maintenance. Ces résultats montrent que le score partiel de Mayo continue de s'améliorer pour 92% des patients traités depuis l'étude d'induction ABX464-101. Enfin, la tolérance à long terme d'une dose quotidienne de 50mg d'ABX464 demeure très bonne.

Abivax a présenté les résultats à 9 mois de son étude de Phase 2a de maintenance dans la rectocolite hémorragique lors de la conférence internationale de Gastro-entérologie (DDW) qui s'est tenue aux Etats-Unis et qui démontrent l'efficacité et la tolérance à long terme d'ABX464 - mai 2019

Abivax a présenté oralement lors de la Digestive Disease Week (DDW) à San Diego (CA, USA) le 21 mai 2019 les résultats à 9 mois de l'étude de maintenance de phase 2a dans la rectocolite hémorragique. 18 des 19 patients présentent une réponse clinique durable avec une diminution marquée et une normalisation du taux médian de calprotectine fécale (marqueur d'activité de la maladie), indicatrice d'une cicatrisation de la muqueuse rectale/colique. 7 patients présentent une rémission clinique. Tous les patients présents dans l'étude de maintenance à 6 mois ont poursuivi l'étude à 9 mois montrant ainsi l'efficacité et la tolérance d'ABX464 au long-cours.

Phase 2b

Abivax obtient les premières autorisations pour le lancement de son étude d'induction de phase 2b avec ABX464 - avril 2019

Abivax a reçu la pleine autorisation des autorités réglementaires canadiennes pour démarrer son essai clinique de phase 2b chez 232 patients atteints de rectocolite hémorragique modérée à sévère. Cette étude sera répartie sur un maximum de 150 sites dans plus de 15 pays, principalement européens. Cette étude sera randomisée, en double aveugle et contrôlée par placebo. ABX464 sera administrée par voie orale et l'étude comporte 4 groupes de traitement avec trois doses croissantes d'ABX464 (25, 50 et 100 mg/jour) ainsi qu'un placebo. Cette étude d'une durée de 16 semaines sera suivie par une étude de maintenance en ouvert. Le critère d'évaluation principal est la réduction du score de Mayo à 8 semaines. Les critères d'évaluation secondaire incluront la rémission clinique, l'amélioration constatée par endoscopie ainsi que le biomarqueur fécal calprotectine. Les premiers résultats de l'étude sont attendus fin 2020.

Polyarthrite rhumatoïde

Phase 2a

Abivax a obtenu la première autorisation pour son essai clinique de phase 2a avec ABX464 – juin 2019

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) est la première agence réglementaire à avoir approuvé un essai clinique avec ABX464 dans la polyarthrite rhumatoïde modérée à sévère. Cet essai clinique de phase 2a sera mené chez 60 patients dans 5 pays. Il vise à évaluer la tolérance et l'efficacité préalable de deux doses orales (50 et 100 mg) d'ABX464 administrées quotidiennement en

association avec le méthotrexate (MTX) chez le patient atteint de polyarthrite rhumatoïde modérée à sévère et présentant une réponse inadéquate au MTX et/ou à un ou plusieurs Facteurs de Nécrose Tumorale alpha (TNF α). Cette étude sera multicentrique, randomisée, en double aveugle et contrôlée par placebo. L'étude durera 12 semaines et sera suivie par une étude maintenance. Le critère d'évaluation principale concernera la tolérance d'ABX464. Les critères d'évaluation secondaires regrouperont des indicateurs d'efficacité : changement des composants individuels de l'American College of Rheumatology (ACR) par rapport aux valeurs initiales, proportion de patients obtenant une réponse ACR20 et variations des scores d'activité de la maladie (DAS) par rapport à des valeurs de départ dans 28 articulations.

ABX464

Mécanisme d'action

Abivax publie dans la revue Nature Scientific Reports le mécanisme d'action exceptionnel d'ABX464, conjointement anti-inflammatoire et antiviral – janvier 2019

Les données ont notamment démontré qu'ABX464 se lie à un complexe protéique de liaison d'ARNm aussi connu sous le nom de Cap Binding Complex (CBC), et améliore son fonctionnement ainsi que l'épissage de deux types d'ARN : 1) un segment d'ARN viral dont le virus du VIH a besoin sous une forme non épissée pour se répliquer, inhibant ainsi le processus; et 2) un long ARN humain non codant (lncRNA 0599-205), qui, lors de l'épissage, entraîne une augmentation spécifique de l'expression de miR-124, un microARN doté de puissantes propriétés anti-inflammatoires. Les microARN sont connus pour atténuer l'expression des gènes, alors que le miR-124 régule quant à lui à la baisse l'expression d'un certain nombre de cytokines pro-inflammatoires, atténuant ainsi l'inflammation. De plus, en se liant à CBC, ABX464 renforce les fonctions biologiques de ce dernier dans la biogénèse de l'ARN cellulaire (y compris l'épissage), fait important dans les tissus souffrant de perturbations telles que l'inflammation. Par conséquent, la molécule agit dans les cellules immunitaires lésées pour notamment préserver l'intégrité de l'ARN nouvellement synthétisé. C'est de ce postulat qu'ABX464 est clairement défini comme un candidat médicament simultanément antiviral et anti-inflammatoire. Fait important, ABX464 n'a pas modulé le taux d'épissage des gènes cellulaires, condition essentielle à un médicament sûr et bien toléré.

Plateforme « Stimulation Immunitaire »

ABX196

Phase 1/2

ABX196 : Abivax et le Scripps Research Institute annoncent avoir reçu l'approbation de la FDA pour le lancement d'un essai clinique de phase 1/2 chez les patients atteints du cancer du foie (CHC) – juin 2019

En juin dernier, l'agence américaine du médicament (FDA) a accepté le statut de médicament expérimental (IND, Investigational New Drug) pour ABX196, qui a démontré une forte efficacité sur les modèles animaux du CHC. ABX196 est un candidat médicament de type glycolipide synthétique, agoniste des lymphocytes T Natural Killer invariants. L'IND ouverte permet à Abivax de tester ABX196 en association avec le nivolumab (Opdivo®, Bristol Myers Squibb), un inhibiteur de point de contrôle ('checkpoint inhibitors'), dans le cadre d'un premier essai clinique de phase 1/2 pour traiter des patients atteints de CHC. Dans cette étude, la phase initiale d'augmentation de la dose sera menée aux États-Unis sur deux sites experts en oncologie de renommée internationale (Scripps Clinic à San Diego et MD Anderson Cancer Center à Houston). Les premiers résultats de la phase d'augmentation de la dose sont prévus pour l'été 2020.

Financement

Réception de la seconde tranche de l'emprunt structuré avec Kreos Capital

Le 31 mai 2019, Abivax a reçu la deuxième tranche de 10 millions d'euros de l'emprunt structuré contracté auprès de Kreos Capital en juillet 2018. Cet emprunt est composé de 8 millions d'euros d'obligations simples et de 2 millions d'euros d'obligations convertibles. Le tirage de cette deuxième tranche a été rendu possible par l'accord des autorités réglementaires et du comité d'éthique canadien pour le lancement de l'essai clinique de phase 2b dans la rectocolite hémorragique avec ABX464. La deuxième tranche de bons de souscriptions d'action (« BSA »), d'une valeur de 0,8 millions d'euros, a également été souscrite en même

temps que les obligations. Les conditions de remboursement de l'emprunt Kreos sont les suivantes : chaque tranche porte un intérêt annuel de 8% plus 3 mois Euribor d'une valeur plancher à 8% et d'une valeur plafond à 9%, le remboursement du capital est différé d'un an. Ainsi, les intérêts sont remboursés en 54 mensualités (4 ans et demi) et le capital en 42 mensualités (3 ans et demi). Le détail de l'emprunt structuré est disponible dans le communiqué de presse du 25 juillet 2018 effectué lors de la signature.

Réception en juin 2019 du Crédit Impôt Recherche pour l'année 2018

Le 26 juin 2019, Abivax a reçu son Crédit Impôt Recherche d'une valeur de 4 057 K€ de la part de l'administration fiscale.

Contrôle Fiscal

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2018 portant sur la période 01/01/2015 au 31/12/2016 et sur les crédits impôts recherche déposés en 2015, 2016 et 2017. En juillet 2019, Abivax a reçu la notification finale de la direction générale des finances publiques. Ceci a amené Abivax à ajuster le montant des rectifications attendues (49 K€) sur le premier semestre 2019.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ABIVAX réalise une augmentation de capital de 12 millions d'euros entièrement souscrite par Sofinnova Partners au prix du marché - juillet 2019

Abivax a réalisé avec succès une augmentation de capital de 1 500 000 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune (12,7 % du capital actuel), entièrement souscrite au prix du marché par Sofinnova Crossover I, un fonds géré par Sofinnova Partners, investisseur de renommée internationale spécialisé dans les sciences de la vie. Cet investissement, combiné au soutien continu de l'actionnaire fondateur d'Abivax, Truffle Capital (45,8 % du capital actuel), valide la pertinence de l'approche scientifique et de la stratégie d'Abivax tout en prolongeant sa couverture de trésorerie jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2020. Dr. Kinam Hong, Partner chez Sofinnova, a été nommé au Conseil d'Administration d'Abivax. Abivax dispose désormais du temps et des ressources nécessaires pour tirer le meilleur parti des discussions partenariales en cours sur ABX464, ainsi que du financement permettant d'atteindre d'importants jalons créateurs de valeur dans trois programmes de phase 2 avec ABX464 dans la rectocolite hémorragique, la polyarthrite rhumatoïde et la maladie de Crohn, et dans un programme de phase 1/2 avec ABX196 dans le cancer du foie.

ABX464, Rectocolite hémorragique (RCH), Phase 2b

En août 2019, le premier patient a été inclus dans l'essai clinique de phase 2b avec ABX464, à raison d'une dose orale quotidienne, dans le cadre du traitement de la RCH modérée à sévère. L'essai clinique sera mené dans plus de 15 pays. Douze pays impliqués ont d'ores et déjà approuvé l'étude. Cette étude de Phase 2b vise à confirmer l'efficacité à long terme de la réponse anti-inflammatoire induite par le mécanisme d'action novateur d'ABX464 sur une population de patients plus large, et à définir la dose optimale pour les futurs essais de Phase 3. Les premières données à l'issue de la phase d'induction de 2 mois sont attendues fin 2020.

ABX464, Polyarthrite rhumatoïde, Phase 2a

Également en août 2019, le premier patient de l'étude ABX464-301, un essai clinique de Phase 2a, s'est vu administrer ABX464 dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PR) active modérée à sévère. L'essai clinique a été entièrement approuvé dans quatre pays (France, Pologne, République tchèque et Hongrie). L'étude de Phase 2a ABX464-301 vise à évaluer la tolérance et l'efficacité de deux doses orales d'ABX464 administrées quotidiennement en association avec le méthotrexate (MTX), chez des patients atteints de PR active modérée à sévère et présentant une réponse inadéquate au MTX et/ou à un ou plusieurs facteurs de nécrose tumorale alpha (TNF α). Le critère d'évaluation principal de l'étude concernera la tolérance d'ABX464. Les premières données à l'issue de la phase d'induction de 3 mois sont attendues au cours de l'été 2020.

ABX544, Ebola, Développement préclinique

Abivax a décidé de mettre fin au programme sur l'Ebola lié au candidat médicament ABX544 en raison de l'existence d'un vaccin en cours d'homologation pour cette indication ainsi que de l'évolution de la conjoncture macroéconomique des financements publics.

Poursuite de la ligne de financement en fonds propres, Kepler Cheuvreux

Le Directeur Général de la Société, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, qui s'est tenu le 17 septembre 2019, et conformément à la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 juin 2019, a décidé le renouvellement de la ligne de financement en fonds propres. Conformément aux termes de l'accord, Kepler Cheuvreux intervenant à titre d'intermédiaire financier et garant de la transaction, s'est engagé à souscrire un maximum de 730 000 actions ou 6,1 % du capital actuel, soit le reliquat de la ligne de financement précédente. Ceci suivant un calendrier d'une durée maximale de 24 mois jusqu'en septembre 2021. Les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur les deux jours de bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 7.0%. Ceci permettra à la Société d'enrichir son financement et de couvrir ses dépenses relatives à ses projets de recherche et ses engagements financiers jusqu'au 2ème trimestre 2020. L'accord a été signé le 30 septembre 2019.

2.3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les états financiers d'ABIVAX au 30 Juin 2019 reflètent essentiellement :

- **Un résultat semestriel à -14,2 M€ (-7 M€ contre -7,2 M€ au 30 juin 2018). Celui-ci reflète principalement la hausse des investissements dans le développement d'ABX464 dans les indications inflammatoires (+8 M€) ainsi que dans la préparation de l'étude clinique d'ABX196 dans le carcinome hépatocellulaire (+0,8 M€) tout en diminuant les investissements d'ABX464 dans le VIH (-1,3 M€).**
 - Les dépenses de R&D se sont élevées à 15 M€, principalement en raison des coûts de développement d'ABX464 (76 %).
 - Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 2,3 M€ au premier semestre 2019 (13 % des charges d'exploitation) contre 2 M€ (22 %) au premier semestre 2018.
 - Le CIR est estimé au premier semestre 2019 à 3,8 M€. Celui-ci ne prend pas en compte les dépenses qui seront réalisées au second semestre 2018 mais est diminué de 100% des subventions et avances remboursables accordés au titre du projet RNP-VIR par la BPI au titre de l'étape clé 2

- **Des ressources financières qui assurent le financement des principaux projets jusqu'au deuxième trimestre 2020**
 - La trésorerie à fin juin 2019 était de 11,6 M€ contre 13 M€ à fin 2018.
 - La consommation de trésorerie de la Société s'est établie à 2,7 m€ par mois pendant le premier semestre 2019
 - La Société a bénéficié de la deuxième tranche de 10 M€ de l'emprunt Kreos Capital au cours du premier semestre 2019 et a annoncé en juillet 2019 une augmentation de capital de 12 M€ auprès de Sofinnova Partners, qui vient donc s'ajouter à la trésorerie existante à fin juin 2019. En septembre 2019, elle a également prolongé de deux années supplémentaires jusqu'en septembre 2021 le reliquat de sa ligne de financement en fonds propres auprès de Kepler Cheuvreux (730 000 actions ou 6,1 % du capital actuel).
 - La Société est financée jusqu'au deuxième trimestre 2020, sur la base de l'évaluation de ses besoins prévisionnels de R&D.

CHIFFRES CLES

Les tableaux suivants reprennent les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises des 1^{er} semestre 2019 et 2018 et certains éléments au 31 décembre 2018.

Éléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2019	1 ^{er} Semestre 2018	Variation
Total produit d'exploitation	40	492	-452
Total charges d'exploitation	17 268	9 058	8 210
<i>dont frais de Recherche et développement</i>	<i>14 981</i>	<i>7 061</i>	<i>7 920</i>
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	<i>2 288</i>	<i>1 996</i>	<i>292</i>
Résultat d'exploitation	-17 228	-8 565	-8 663
Résultat financier	-655	27	-683
Résultat courant	-17 883	-8 538	-9 345
Résultat exceptionnel	-47	-59	12
Impôt sur les bénéfices	-3 759	-1 352	-2 407
Résultat de l'exercice	-14 172	-7 245	-6 926

ACTIF - en milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018	Variation
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	32 005	32 005	0
Immobilisations corporelles	163	151	13
Immobilisations financières	1 137	915	222
Total	33 306	33 071	235
Actif circulant			
Créances	9 443	7 774	1 669
Valeurs mobilières de placement	6	5 006	-5 000
Disponibilités	11 550	7 996	3 554
Charges constatées d'avance	293	201	92
Total	21 292	20 977	315
Ecart de conversion actif	1		1
Total Actif	54 598	54 048	550
PASSIF			
Capitaux propres	14 977	28 744	-13 767
Avances conditionnées	5 936	5 910	26
Provisions pour risques et charges	1	0	1
Total	20 914	34 655	-13 741
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	4 000	2 000	2 000
Emprunts obligataires non convertibles	17 800	8 900	8 900
Fournisseurs et comptes rattachés	10 155	6 654	3 501
Dettes fiscales et sociales	1 730	1 819	-89
Autres dettes	0	19	-19
Total	33 684	19 392	14 292
Ecart de conversion passif		1	-1
Total Passif	54 598	54 048	550

EXPOSE SUR LES RESULTATS AU 30/06/2019

Produits d'exploitation :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2019	1 ^{er} Semestre 2018	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Subventions d'exploitation	-21	485	-506
Autres produits	61	7	54
Total produits d'exploitation	40	492	-452

Compte tenu du stade amont de ses projets, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice.

Subventions d'exploitation

Les subventions qui figurent au compte de résultat dépendent de l'avancement des projets.

ABIVAX bénéficie de subventions de Bpifrance sur les projets CARENA et RNP-VIR. Au 1^{er} semestre 2018, un produit de 485 K€ a été comptabilisé au titre de la subvention du projet RNP-VIR correspondant à la réalisation de l'étape clé 1. Ce montant a été perçu en août 2018. Au 2^{ème} semestre 2018, un produit de 311 K€ a été comptabilisé au titre de la réalisation de l'étape clé 2 du projet RNP-VIR. Ce montant a été ajusté au cours du 1^{er} semestre 2019 amenant à une rectification de -21 K€ au cours du 1^{er} semestre 2019. Le montant attendu par Abivax de Bpifrance au titre de l'étape clé 2 du projet RNP-VIR est ainsi de 290 K€.

Autres produits

Au cours du 1^{er} semestre 2018, les produits d'exploitation se sont élevés à 61 K€ contre 7 K€ en 2018. Ceux-ci correspondent à des transferts de charges d'exploitation divers ainsi qu'à la subvention perçue au titre du dispositif CIFRE permettant le recrutement d'un jeune doctorant.

Charges opérationnelles nettes par nature :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2019	1 ^{er} Semestre 2018	Variation
Achats de matières premières	16	10	7
Etudes externes	11 927	4 823	7 104
Sous-Traitance générale	170	43	128
Fournitures	42	22	21
Loyers, maintenance et charges d'entretien	237	241	-4
Frais divers	208	138	70
Documentation, Veille technologique et séminaires	21	54	-32
Brevets	487	251	235
Honoraires	1 338	1 096	242
Missions et déplacements	177	202	-25
Autres achats et charges externes	14 607	6 869	7 738
Impôts, taxes et versements assimilés	67	43	24
Salaires et traitements	1 776	1 462	315
Charges sociales	728	579	149
Dotations aux amortissements	45	48	-3
Autres charges	29	48	-19
Total charges d'exploitation	17 268	9 058	8 210

Au 30 juin 2019, les charges d'exploitation se sont établies à 17 268 K€. Les charges d'exploitation sont à 85% composées des « autres achats et charges externes », dont plus de 80% concerne les études externes et sous-traitances scientifiques (études cliniques, études de recherche laboratoire, toxicologie, développement de procédé industriel)

Au 1^{er} semestre 2019, les frais liés aux études externes et à la sous-traitance sont principalement liés aux évènements suivants :

- Rectocolite hémorragique : Étude d'extension de l'étude clinique de Phase 2a soit l'étude ABX464-102 allongée à deux années de traitement (étude débutée en janvier 2018 et dont les résultats à 6 mois et 9 mois ont été publiés au premier semestre 2019), lancement de l'étude d'induction de phase 2b (16 semaines, 232 patients) au deuxième trimestre 2019 avec un premier patient inclus en août 2019.
- Polyarthrite rhumatoïde : Lancement de l'étude d'induction au deuxième trimestre 2019 (12 semaines, 60 patients) avec un premier patient inclus en août 2019.
- VIH : Finalisation de l'étude ABX464-005
- Approfondissement de la compréhension du mécanisme d'action de l'ABX464
- Préparation de l'essai clinique de phase 1/2 sur le traitement de l'hépatocarcinome avec comme candidat médicament, ABX196, lancement prévu en été 2019.
- Développement de la plateforme antivirale d'ABIVAX sur le traitement du Virus Respiratoire Syncytial, de la Grippe, de la Dengue avec le franchissement de l'étape clé 2 du projet RNP-VIR (identification de 5 hits pour 2 indications (RSV, Dengue) et identification des RNP spécifiques impliqués dans la réplication virale pour le RSV).

Au 1^{er} semestre 2018, les frais liés aux études externes et à la sous-traitance étaient principalement liés aux éléments suivants :

- Rectocolite hémorragique : Étude clinique de Phase 2a de preuve de concept soit l'étude ABX464-101 débutée en novembre 2017 et terminée en septembre 2018 (étude sur deux

- mois avec 32 patients recrutés initialement) et l'étude d'extension ABX464-102 sur une année de traitement débutée en janvier 2018
- VIH : Observation de la réduction des réservoirs VIH dans le sang des patients au cours de deux études cliniques et particulièrement de la cohorte 2 de l'étude ABX464-005
 - Meilleure compréhension du mécanisme d'action innovant de l'ABX464
 - Des résultats précliniques positifs avec ABX196 sur le cancer chez les modèles animaux
 - Le développement de la plateforme antivirale d'ABIVAX sur le traitement du Virus Respiratoire Syncytial, de la Grippe, de la Dengue.

Résultat Financier :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2019	1 ^{er} Semestre 2018	Variation
Produits financiers	5	65	-59
Charges financières	661	37	624
Résultat Financier	-655	27	-683

Les produits financiers se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	Montant
Intérêts créditeurs CAT	5
Gain de change	0
Total	5

Les produits financiers au 1^{er} semestre 2019 sont de 5 K€ et correspondent majoritairement aux intérêts reçus sur les comptes à terme. Les charges financières comprennent principalement les intérêts relatifs à l'emprunt Kreos (-618 K€) puis les intérêts courus à verser dans le cadre des projets CARENA et RNP-VIR (-26 K€) et les pertes de change (-16 K€).

Résultat Net :

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2019	1 ^{er} Semestre 2018	Variation
Résultat courant avant impôts	-17 883	-8 538	-9 345
Résultat exceptionnel	-47	-59	12
Impôts sur les bénéfices (CIR)	3 759	1 352	2 407
Perte	-14 172	-7 245	-6 926

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur le 1^{er} semestre 2019 est de -47 K€, composé de pertes exceptionnelles de -59 K€ correspondant aux moins-values réalisés lors des ventes d'actions propres (-13 K€) et d'une dépréciation sur actions propres dû à la valeur du cours au 30 juin 2019 (-46 K€), d'un ajustement de la provision liée au contrôle fiscal (-49 K€) ainsi que de +61 K€ lié à des plus-values réalisées lors de la vente d'actions propres. Concernant le contrôle fiscal, en juillet 2019, Abivax a reçu la notification finale de la direction générale des finances publiques. Ceci a amené Abivax à ajuster de manière non significative le montant des rectifications attendues.

Au premier semestre 2018, la comptabilisation des moins-values réalisées sur les cessions d'actions propres (-118 K€) ainsi que la reprise d'une partie de la dépréciation des actions propres (+59 K€) portait le résultat exceptionnel à -59 K€.

Impôts sur les bénéfices (CIR)

Le CIR est estimé au premier semestre 2019 à 3 759 K€. Ce montant correspond au crédit d'impôt sur les dépenses éligibles du premier semestre 2018, diminué des subventions et avances remboursables acquises.

Résultat Net

La perte d'exploitation à -14 172 K€ (comparé à -7 245 K€ au 30 juin 2018) reflète l'accentuation du développement des programmes cliniques sur le produit ABX464.

EXPOSE SUR LE BILAN AU 30/06/2019

Immobilisations incorporelles

Au cours du 2nd semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€. Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par Abivax fin juin 2015, et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la Société et dans le cadre de l'emprunt obligataire souscrit auprès de Kreos en juillet 2018 et juin 2019. Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015. La Société détient, au 30 juin 2019 via ce contrat de liquidité, 27 400 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 254 K€. Le solde du compte en espèces chez le prestataire est de 401 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Ouverture du contrat				1 000
Achats	54 537	18,45	1 006	-1 006
Ventes	11 091	18,18	202	202
Plus ou Moins-values réalisées			-16	
Solde au 31 décembre 2015	43 446	18	788	196
Achats	74 993	8,31	623	-623
Ventes	68 539	8,52	584	584
Plus ou Moins-values réalisées			-514	
Solde au 31 décembre 2016	49 900	6	313	157
Achats	90 109	9,26	834	-834
Ventes	105 959	9,57	1 014	1 014
Plus ou Moins-values réalisées			252	
Solde au 31 décembre 2017	34 050	11	385	337
Achats	65 211	7,59	495	-495
Ventes	75 291	7,76	585	585
Plus ou Moins-values réalisées			-116	
Solde au 31 décembre 2018	23 970	8	180	426
Achats	30 729	9,46	291	-291
Ventes	27 299	9,72	265	265
Plus ou Moins-values réalisées			48	
Solde au 30 juin 2019	27 400	9	254	401

*valeurs moyennes, pour 2019 par exemple 9€ = 254 K€/27 400 titres

Le cours de l'action au 30 juin 2019 étant de 7,58 euros, la valeur boursière au 30 juin 2019 des 27 400 titres auto-détenus s'établit donc à 208 K€ versus 254 K€. Une provision pour dépréciation de -46 K€ a donc été constatée au 30 juin 2019 concernant les titres auto-détenus.

Créances :

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par Abivax et aux dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les autres créances sont principalement composées de :

en milliers d'Euros	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoire inclus)	64
CIR estimé au 30/06/2019	3 753
Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 154
Créances clients-produits CIFRE	5
Subventions à recevoir - BPI RNP-VIR	290
Avance remboursable à recevoir - BPI RNP-VIR	1 153
Prime de remboursement - Kreos	1 583
Frais émission emprunt - Kreos	287
Débiteurs divers	153
Charges constatées d'avance	293
Total	9 735

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2018	Disponibilité immédiate	Disponibilité sous un mois
Comptes à terme			
SICAV/OPCVM	6	6	
Disponibilités	11 550	11 550	
Total	11 556	11 556	0

Capital Social

L'exercice de 1 BCE-2016-1 en date du 21 mai 2019 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,01 euro pour le porter de 101 991,89 euros à 101 991,90 euros. L'exercice de 1 BCE-2014-4 en date du 6 juin 2019 donnant lieu à la création de 50 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,50 euros pour le porter de 101 991,90 euros à 101 992,40 euros. L'exercice de 19 600 BCE-2014-6 en date du 17 janvier 2019 donnant lieu à la création de 19 600 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 196,00 euros pour le porter de 101 992,40 euros à 102 188,40 euros.

La régularisation de l'exercice de 99 BCE-2014-6 en date du 12 décembre 2018 donnant lieu à la création de 99 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,99 euros pour le porter de 102 188,40 euros à 102 189,39 euros. L'exercice de 50 000 bons par KEPLER-CHEVREUX au cours du premier semestre 2019 donnant lieu à la création de 50 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 500 euros pour le porter de 102 189,39 euros à 102 689,39 euros.

Au 30 juin 2019, le conseil d'administration n'a pas encore constaté ces augmentations de capital.

Toutefois, le conseil d'administration du 9 juillet 2019 a constaté ces augmentations de capital.

L'exercice de 20 000 bons par KEPLER-CHEVREUX le 1^{er} juillet donnant lieu à la création de 20 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 200 euros pour le porter de 102 689,39 euros à 102 889,39 euros. L'exercice de 20 000 bons par KEPLER-CHEVREUX le 2 juillet donnant lieu à la création de 20 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 200 euros pour le porter de 102 889,39 euros à 103 089,39 euros

Le 11 juillet, la Société a également finalisé une augmentation de capital de 1 500 000 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € par action portant le capital social de 103 089,39 euros à 118 089,39.

Le conseil d'administration n'a pas encore constaté ces dernières augmentations de capital à date du présent document.

La Note 6 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité.

Avances conditionnées

La variation entre le 31 décembre 2018 et le 30 juin 2019 se résume ainsi :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2018	Intérêts courus sur la période	Avances remboursées sur la période	Solde au 30/06/2019	Dont avances conditionnées	Dont intérêts courus
BPI CARENA	2 331	15		2346	2187	159
BPI EBOLA	300			300	300	
BPI RNP-VIR	3 280	11		3291	3255	36
Total	5 911	26	0	5 937	5 742	195

Emprunts et dettes financières – Autres

Au 30/06/2019, les emprunts et dettes financières consistent en l'emprunt Kreos avec un emprunt en obligations convertibles (4 000 K€), un emprunt en obligations non convertibles (16 000 K€) et une prime de remboursement (1 800 K€).

2.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de son introduction sur Euronext – compartiment B, en Juin 2015, ABIVAX avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base, et disponible sur son site Internet. Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise à jour dans le Document de Référence 2018, publié le 30 avril 2018.

Ce document est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse www.abivax.com.

La Société rappelle, comme cela était indiqué dans le Document de Référence susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement dans les biotechnologies, visant la découverte, le développement et la commercialisation de médicaments antiviraux novateurs et de produits d'immunothérapie pour le traitement de maladies infectieuses potentiellement mortelles.

L'avenir de la Société repose sur le succès du développement clinique et le cas échéant sur la cession ou concession à un tiers industriel des droits de développement et/ou de commercialisation de l'un de ses produits.

3 COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019

3.1 Compte de résultat

Eléments du Compte de Résultat en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2019	1 ^{er} Semestre 2018	Variation
Produits d'exploitation	40	492	-452
Production vendue		2	-2
Subventions d'exploitation	-21	485	-506
Autres produits	61	5	56
Charges d'exploitation	17 268	9 058	8 210
Achats de matières premières et approvisionnements	16	10	7
Autres achats et charges externes	14 607	6 869	7 738
Impôts et taxes	67	43	24
Salaires et charges sociales	2 504	2 041	463
Amortissements et provisions	45	48	-3
Autres charges	29	48	-19
Résultat d'exploitation	-17 228	-8 565	-8 663
Produits financiers	5	65	-59
Charges financières	661	37	624
Résultat Financier	-655	27	-683
Résultat Courant	-17 883	-8 538	-9 345
Résultat exceptionnel	-47	-59	12
Impôts sur les bénéfices (CIR)	3 759	1 352	2 407
Résultat de l'exercice	-14 172	-7 245	-6 926

3.2 Bilan

ACTIF	30/06/2019	31/12/2018	Variation
en milliers d'euros			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	32 005	32 005	0
Concessions, brevets, licences, logiciels			
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	124	103	21
Autres immobilisations corporelles	39	48	-8
Immobilisations financières			
Autres immobilisations financières	1 137	915	222
Total	33 306	33 071	235
Actif circulant			
Créances	9 443	7 774	1 669
Instruments de trésorerie			
Valeurs mobilières de placement	6	5 006	-5 000
Disponibilités	11 550	7 996	3 554
Charges constatées d'avance	293	201	92
Avances et acomptes versés sur commande	0	0	0
Total	21 292	20 977	315
Ecart de conversion actif	1	0	1
Total Actif	54 598	54 048	550
PASSIF			
en milliers d'euros			
Capitaux propres			
Capital	103	102	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport	91 444	91 040	403
Report à nouveau	-62 398	-46 575	-15 823
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-14 172	-15 823	1 651
Total	14 977	28 744	-13 767
Autres fonds propres			
Avances conditionnées	5 936	5 910	26
Total	5 936	5 910	26
Provisions			
Provisions pour risques et charges	1	0	1
Total	1	0	1
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	4 000	2 000	2 000
Emprunts obligataires non convertibles	17 800	8 900	8 900
Emprunts et dettes financières – Autres	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	10 155	6 654	3 501
Dettes fiscales et sociales	1 730	1 819	-89
Autres Dettes	0	19	-19
Produits constatés d'avance			
Total	33 684	19 392	14 292
Ecart de conversion passif	0	1	-1
Total Passif	54 598	54 048	550

3.3 Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	1 ^{er} Semestre 2019	1 ^{er} Semestre 2018	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat d'exploitation	-17 228	-8 565	-8 663
+ Amortissements provisions	43	48	-5
- Variation des créances d'exploitation	-66	10	-76
+ Variation des dettes d'exploitation	3 501	-290	3 791
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-13 750	-8 798	-4 952
- Frais financiers	-483	-8	-475
+ Produits financiers	5	65	-60
- Charges exceptionnelles liées à l'activité			0
+ Produits exceptionnels liés à l'activité			
- Variation des autres créances liées à l'activité	2 847	-415	3 262
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	-142	-125	-17
= Flux Net de trésorerie généré par l'activité (A)	-11 523	-9 281	-2 242
Flux de trésorerie lié à l'investissement			
- Acquisitions d'immobilisations	-568	-286	-282
+ Cessions d'immobilisations	265	247	18
+ Réduction d'immobilisations financières		12	-12
+/- Variation des autres dettes et créances	25	-6	31
= Flux Net de trésorerie lié à l'investissement (B)	-277	-33	-244
Flux de trésorerie lié au financement			
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	404	31	373
+ Emissions d'emprunts et avances remboursables encaissées	10 000		10 000
- Remboursements d'emprunts et avances remboursables		-170	170
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	-50		-50
= Flux Net de trésorerie lié au financement (C)	10 354	-139	10 493
Variation de trésorerie (A+B+C)	-1 446	-9 453	8 007
+ Trésorerie d'ouverture	13 002	17 032	-4 030
= Trésorerie de clôture*	11 556	7 579	3 977

*Les montants indiqués en Trésorerie correspondent aux Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités indiquées au Bilan

3.4 Tableau de variation des capitaux propres

	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BCE/BSA	Report à nouveau	Total
Au 31 décembre 2014	69 150	69	35 674	0	-5 091	30 653
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					-
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			-3 774			-3 774
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	74 800	1				1
Emission de BSA/BCE				173		173
Perte 2015					-15 954	-15 954
Au 31 décembre 2015	9 696 889	97	89 534	173	-21 045	68 759
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	5 200	0				0
Emission de BSA				58		58
Perte 2016					-14 308	-14 308
Au 31 décembre 2016	9 702 089	97	89 534	231	-35 352	54 510
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	142 140	1	19			20
Emission de BSA				21		21
Equity line Kepler Cheuvreux	60 000	1	664	1		665
Frais d'émission			-77			-77
Perte 2017					-11 223	-11 223
Au 31 décembre 2017	9 904 229	99	90 139	253	-46 575	43 915
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	204 960	2				2
Equity line Kepler Cheuvreux	90 000	1	629			630
Frais d'émission			-10			-10
Emission de BSA				30		30
Perte 2018					-15 823	-15 823
Au 31 décembre 2018	10 199 189	102	90 758	283	-62 398	28 744
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	19 750					
Equity line Kepler Cheuvreux	50 000	1	410			411
Frais d'émission			-7			-7
Perte 1S2019					-14 172	-14 172
Au 30 juin 2019	10 268 939	103	91 161	283	-76 570	14 977

3.5 Annexe des comptes

Annexe au bilan avant répartition de la situation arrêtée au 30 juin 2019, dont le total est de 54 598 K€ et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de -14 172 K€.

La situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante de la situation arrêtée au 30 juin 2019 établie par le

Conseil d'administration en date du 17 septembre 2019. Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Afin de faciliter la compréhension du compte de résultat semestriel de la Société au 30 juin 2019, les références au premier semestre 2018 ainsi qu'à l'année 2018 permettent une comparaison plus pertinente de l'évolution des données concernées.

NOTE 1 : LA SOCIETE

ABIVAX est une société innovante de biotechnologie qui mobilise la « machinerie » immunitaire naturelle de l'organisme pour traiter les patients atteints de maladies inflammatoires, d'infections virales ou encore de cancer. Entreprise de biotechnologie en phase clinique, ABIVAX utilise ses trois plateformes pour découvrir et optimiser des candidats médicaments afin de traiter les maladies inflammatoires de l'intestin, le VIH ou encore le cancer du foie. Les produits anti-inflammatoires, antiviraux et les immunothérapies développés par ABIVAX sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN », basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré outre l'ABX464, une chimiothèque de plus de deux mille petites molécules agissant sur les phases de maturation de l'ARN, afin de bloquer précisément les mécanismes de reproduction des virus, grâce à des modes d'action nouveaux. ABX464 est la molécule phare issue de cette plateforme. Ciblante à l'origine le virus du VIH, cette molécule a montré une action sur le processus d'épissage de l'ARN, générant en complément un effet anti-inflammatoire, qui est devenu l'indication principale de ce candidat médicament. Cette plateforme a également généré différentes molécules ciblant des virus comme le Virus Respiratoire Syncytial, la Dengue ou la grippe Influenza avec des premières molécules actives identifiées.

2. Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (Etats-Unis). Cette plateforme s'intéresse à des composés agonistes des «iNKT» qui stimulent la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire. Ces composés ont des applications cliniques en oncologie et dans les maladies infectieuses. Le produit cible issu de cette plateforme, ABX196, a démontré son innocuité dans une étude de phase 1 sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique, ABX196 a montré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non répondantes au traitement par 'checkpoint inhibitors' en tumeurs répondantes. ABIVAX n'ayant pas vocation à être présente en immuno-oncologie, elle vise à développer cette molécule sur le cancer du foie ou hépatocarcinome avancé avec le support d'un partenaire externe

après les premiers résultats cliniques d'efficacité obtenus.

3. Une plateforme « Anticorps Polyclonaux » basée sur la génération d'anticorps neutralisants afin de traiter et prévenir les infections virales comme l'Ebola.

ABIVAX mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et possède son siège à Paris. Elle compte environ 25 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'ABIVAX bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies inflammatoires, les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose d'un comité scientifique de renommée internationale et d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

ABIVAX concentre actuellement ses efforts sur les points suivants :

- Poursuite du programme de développement clinique d'ABX464, avec une priorité stratégique désormais donnée au traitement des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) et autres maladies inflammatoires, puis en second lieu à la recherche d'une guérison fonctionnelle du VIH
- Initiation du développement clinique d'ABX196 dans le traitement du cancer hépatocellulaire, en association avec les 'checkpoint inhibitors'
- Enfin, découverte de nouvelles molécules visant à traiter les infections virales majeures (plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »)

La Société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, WittyCell et Zophis. Depuis le 26 juin 2015, la Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris.

Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité française

NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires de la société Abivax pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 ont été arrêtés le 17 septembre 2019 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 54 598 K€, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 14 172 K€, d'un tableau des flux de trésorerie, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Les comptes intermédiaires sont présentés en milliers d'euros. Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies en annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales

Les comptes intermédiaires au 30/06/2019 ont été établis selon les normes définies par le Règlement ANC n°2015-06, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la Société. Compte tenu du niveau élevé de trésorerie disponible au 30 juin 2019, de l'augmentation de capital de 12 millions d'euros réalisée en juillet 2019 avec Sofinnova Partners, de la réception à venir du financement par Bpifrance de l'étape clé 2 du projet RNP-VIR, du renouvellement de la ligne de financement avec Kepler Cheuvreux, la Société devrait pouvoir couvrir ses dépenses relatives aux projets de recherche et ses engagements financiers jusqu'au 2ème trimestre 2020.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées également conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

A chaque clôture, les malis techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de WittyCell sont comparés aux valeurs de marché des molécules issus des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme

technologique « Modulation de la biogénèse d'ARN » ou "épissage" pour Splicos et la plateforme technologique « Stimulation Immunitaire » pour WittyCell. Le mali technique de Zophis a été complètement déprécié au moment de la TUP car le partenariat (Contrat d'option de licence sur brevets avec l'INRA) apporté par Zophis a été abandonné.

Si la valeur de marché estimée des molécules est inférieure au mali technique lui correspondant, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur de marché des projets.

Afin d'estimer la valeur de marché d'un projet, deux références sont prises en compte :

- la valeur actuelle nette ajustée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation des molécules ;
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des projets comparables (indication thérapeutique, stade de développement, taille du marché...).

Si les évaluations obtenues par ces deux méthodes sont discordantes, la valeur actuelle nette est retenue.

En cas d'évolution défavorable majeure dans le développement de la plateforme technologique qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation totale du mali technique concerné serait pratiquée.

Dans le cas d'une provision pour dépréciation, cette dernière ne pourra pas être reprise en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des projets.

Conformément au Règlement ANC 2015-6 applicable à compter du 1er janvier 2016, ces mali ont été maintenus en fonds commercial et non affectés à des actifs corporels apportés car ils correspondent à des dépenses non activées encourues par les sociétés absorbées au cours des exercices précédant les opérations de Transmission Universelle de patrimoine.

Ce fonds commercial n'est pas amorti car la durée pendant laquelle la Société pourra bénéficier d'avantages économiques est indéterminée. En effet, ce fonds commercial concerne plusieurs projets différents dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour. De ce

fait, en l'état actuel des recherches en cours, sa durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement. Du fait de ses relations commerciales avec des prestataires étrangers, la Société est exposée au risque de change sur le dollar américain, le dollar singapourien, le franc suisse et la livre sterling.

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ».

Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ». Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

A partir de l'exercice ouvert le 01/01/2018, la Société a modifié la présentation dans ses comptes annuels des avances remboursables afin de les mettre en cohérence avec les subventions perçues dans le cadre contractuel Bpifrance. Les avances remboursables sont comptabilisées dès lors que leur paiement est considéré comme certain compte tenu des conditions contractuelles. Ce changement n'a aucun impact sur le résultat.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont

enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits

Charges de sous-traitance et d'études extérieures

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles sont engagées. Les filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Wittycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux mali techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif au 31 décembre 2014. Ces mali techniques ne sont pas amortis mais font l'objet une fois par an d'une vérification de valeur et une provision pour dépréciation est enregistrée si nécessaire, comme cela a été le cas en 2014 pour le mali technique dégagé lors de l'absorption de Zophis.

Frais d'émission de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,08 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en « Autres créances » comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) jusqu'au 31/12/2018. Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Du fait de sa suppression pour 2019, aucun crédit d'impôt compétitivité emploi n'a été constaté au 1er semestre 2019.

Le crédit d'impôt recherche estimé sur la base des dépenses de recherche au 1er semestre 2019 a été constaté en « Autres créances ». Ce produit figure en résultat (Impôt sur les bénéfices positif).

Ce crédit d'impôt a été calculé sur la base des opérations effectivement réalisées au cours du 1er semestre 2019 et ne tiennent pas compte des opérations non prévues au second semestre. Le crédit d'impôt recherche sera par exemple nécessairement impacté à la baisse en cas de perception de subventions ou d'avances remboursables pour des projets de recherche et développement. Les subventions et avances remboursables dont la perception au second semestre est certaine ont été déduites du CIR au 30/06/2019 pour 100% du montant attendu.

Ce crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens communautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

Autres éléments significatifs postérieurs à la clôture

Se référer à la Note 2 – Faits marquants de l'exercice.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERE

Tableau des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Fonds commercial	32 745			32 745
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11			11
Immobilisations incorporelles	32 756	0	0	32 756
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	377	49	0	426
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	134	8	0	142
Immobilisations corporelles	510	57	0	568
Autres titres immobilisés (actions propres)	180	291	217	254
Prêts et autres immobilisations financières	735	485	291	930
Immobilisations financières	915	776	508	1 184
Actif immobilisé	34 181	833	508	34 507

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des mali techniques relatifs aux

Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

en milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	Variation
Eléments achetés			
Eléments réévalués			
Eléments reçus en apport	32 745	32 745	0
Total	32 745	32 745	0

Au cours du second semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31 juillet 2014 et la société Splicos a été absorbée au 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 K€.

Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue

par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la Société fin juin 2015, et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés

par la Société et dans le cadre de l'emprunt obligataire souscrit auprès de Kreos en juillet 2018 et juin 2019.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- Les actions propres détenues sont comptabilisées en « Autres Immobilisations Financières - Actions propres ». Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.
- Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au

compte « Autres Immobilisations Financières- Autres créances immobilisées »

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 Juin 2015.

La Société détient, au 30 juin 2019 et via ce contrat de liquidité, 27 400 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 254 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 401 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	Cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Ouverture du contrat				1 000
Achats	54 537	18,45	1 006	-1 006
Ventes	11 091	18,18	202	202
Plus ou Moins-values réalisées			-16	
Solde au 31 décembre 2015	43 446	18	788	196
Achats	74 993	8,31	623	-623
Ventes	68 539	8,52	584	584
Plus ou Moins-values réalisées			-514	
Solde au 31 décembre 2016	49 900	6	313	157
Achats	90 109	9,26	834	-834
Ventes	105 959	9,57	1 014	1 014
Plus ou Moins-values réalisées			252	
Solde au 31 décembre 2017	34 050	11	385	337
Achats	65 211	7,59	495	-495
Ventes	75 291	7,76	585	585
Plus ou Moins-values réalisées			-116	
Solde au 31 décembre 2018	23 970	8	180	426
Achats	30 729	9,46	291	-291
Ventes	27 299	9,72	265	265
Plus ou Moins-values réalisées			48	
Solde au 30 juin 2019	27 400	9	254	401

*valeurs moyennes, pour 2019 par exemple 9€ = 254 K€/27 400 titres

Le cours de l'action au 30 juin 2019 est de 7,58 euros. La valeur boursière au 30 juin 2019 des titres auto-détenus s'établit donc à 208 K€

Une provision pour dépréciation de 46 K€ a été constatée au 30 juin 2019 concernant les titres auto-détenus. La dotation a été comptabilisée en charges exceptionnelles.

Amortissements des immobilisations

en milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de la situation
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11		0	11
Immobilisations incorporelles	11	0	0	11
• Installations techniques, matériel et outillage industriels	274	28	0	302
• Matériel de bureau et informatique, mobilier	86	17	0	102
Immobilisations corporelles	359	45	0	404
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	370	45	0	415

Dépréciation des actifs

en milliers d'euros	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	740			740
Immobilisations corporelles		46		46
Immobilisations financières				
Total	740			786
Répartition des dotations et reprises:				
Exceptionnelles		46		

NOTE 4 – CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 665 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres immobilisations financières	930		930
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients	5	5	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficiés	3 817	3 817	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 154	2 154	
Subvention à recevoir	290	290	
Avance remboursable à recevoir	1 153	1 153	
Prime de remboursement	1 583	400	1 183
Frais émission emprunt	287	79	208
Débiteurs divers	153	153	
Charges constatées d'avance	293	293	
Total	10 665	8 344	2 321

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par Abivax et aux dépôts et cautionnements versés. Les autres créances de l'actif circulant sont principalement composées de :

en milliers d'Euros	Montant
Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoire inclus)	64
CIR estimé au 30/06/2019	3 753
Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 154
Créances clients-produits CIFRE	5
Subvention à recevoir – BPI RNP-VIR	290
Avance remboursable à recevoir – BPI RNP-VIR	1 153
Prime de remboursement - Kreos	1 583
Frais émission emprunt - Kreos	287
Débiteurs divers	153
Charges constatées d'avance	293
Total	9 735

Charges constatées d'avance

en milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avances	293		
Total	293		

Les charges constatées d'avance se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'Euros	Montant
Locations de matériel et de bureaux	77
Autres charges d'exploitation	104
Assurances générales et sur essais cliniques	112

Produits à recevoir

en milliers d'euros	Montant
Débiteurs divers/remboursements assurances	105
Débiteurs divers/avoir fournisseurs	61
Subventions et avances remboursables à recevoir	1 443
Total	1 609

NOTE 5 – DISPONIBILITES

en milliers d'euros	30/06/2018	Disponibilité immédiate	Disponibilité sous un mois
Comptes à terme			
SICAV/OPCVM	6	6	
Disponibilités	11 550	11 550	
Total	11 556	11 556	0

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Les éléments financiers chiffrés de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros.

	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BCE/BSA	Report à nouveau	Total
Au 31 décembre 2014	69 150	69	35 674	0	-5 091	30 653
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					-
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			-3 774			-3 774
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	74 800	1				1
Emission de BSA/BCE				173		173
Perte 2015					-15 954	-15 954
Au 31 décembre 2015	9 696 889	97	89 534	173	-21 045	68 759
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	5 200	0				0
Emission de BSA				58		58
Perte 2016					-14 308	-14 308
Au 31 décembre 2016	9 702 089	97	89 534	231	-35 352	54 510
Augmentation de capital par exercice de BSA/BCE	142 140	1	19			20
Emission de BSA				21		21
Equity line Kepler Cheuvreux	60 000	1	664	1		665
Frais d'émission			-77			-77
Perte 2017					-11 223	-11 223
Au 31 décembre 2017	9 904 229	99	90 139	253	-46 575	43 915
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	204 960	2				2
Equity line Kepler Cheuvreux	90 000	1	629			630
Frais d'émission			-10			-10
Emission de BSA				30		30
Perte 2018					-15 823	-15 823
Au 31 décembre 2018	10 199 189	102	90 758	283	-62 398	28 744
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	19 750					
Equity line Kepler Cheuvreux	50 000	1	410			411
Frais d'émission			-7			-7
Perte 1S2019					-14 172	-14 172
Au 30 juin 2019	10 268 939	103	91 161	283	-76 570	14 977

Composition du capital social

L'exercice de 1 BCE-2016-1 en date du 21 mai 2019 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,01 euro pour le porter de 101 991,89 euros à 101 991,90 euros.

L'exercice de 1 BCE-2014-4 en date du 6 juin 2019 donnant lieu à la création de 50 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,50 euros pour le porter de 101 991,90 euros à 101 992,40 euros.

L'exercice de 19 600 BCE-2014-6 en date du 17 janvier 2019 donnant lieu à la création de 19 600 actions de

la Société a entraîné une augmentation du capital social de 196,00 euros pour le porter de 101 992,40 euros à 102 188,40 euros.

La régularisation de l'exercice de 99 BCE-2014-6 en date du 12 décembre 2018 donnant lieu à la création de 99 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,99 euros pour le porter de 102 188,40 euros à 102 189,39 euros. L'exercice de 50 000 bons par KEPLER-CHEVREUX au cours du premier semestre 2019 donnant lieu à la création de 50 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 500 euros pour le porter de 102 189,39 euros à 102 689,39 euros.

Au 30 juin 2019, le conseil d'administration n'a pas encore constaté ces augmentations de capital.

Toutefois, le conseil d'administration du 9 juillet 2019 a constaté ces augmentations de capital.

L'exercice de 20 000 bons par KEPLER-CHEVREUX le 1^{er} juillet donnant lieu à la création de 20 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 200 euros pour le porter de 102 689,39 euros à 102 889,39 euros. L'exercice de 20 000 bons par KEPLER-CHEVREUX le 2 juillet donnant lieu à la création de 20 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 200 euros pour le porter de 102 889,39 euros à 103 089,39 euros

Le 11 juillet, la Société a également finalisé une augmentation de capital de 1 500 000 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € par action portant le capital social de 103 089,39 euros à 118 089,39.

Le conseil d'administration n'a pas encore constaté ces dernières augmentations de capital à date du présent document.

La table de capitalisation ci-dessous donne le détail de l'actionnariat au 30/06/2019 :

30 juin 2019	Nombre d'actions	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice Medical Devices	210 970	2,05%
Truffle Capital	5 393 493	52,52%
Direction	226 963	2,21%
Conseil d'administration	446 011	4,34%
Salariés	10	0,00%
Consultants**	19 987	0,19%
Autres*	174 066	1,70%
Auto contrôle	27 400	0,27%
Flottant	3 770 039	36,71%
Total	10 268 939	100,00%

*Autres : regroupe les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BSPCE ainsi que des anciens salariés de la Société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.

**Consultants : ce sont toutes les personnes qui ont un contrat de consultant avec Abivax (consultants scientifiques, stratégiques)

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La Société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise – BCE- et bons de souscription d'actions – BSA) détaillés dans le tableau présenté ci-après (données mises à jour au 30 juin 2019)

	Émis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750	0	0	2 750	275 000
BCE-2014-2	2 750	2 750	1750	0	1 000	100 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984	800	0	184	18 400
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525	197	0	328	32 800
BCE-2014-7	1650	1650	0	1650	0	0
BCE-2015-9	202122	202122	0	202122	0	0
BCE-2016-1	84000	84 000	2510	7 500	73 990	73 990
BCE-2017-1	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2017-2	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
BCE-2017-3	101 061	101 061	0	0	101 061	101 061
BCE-2017-4	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2017-5	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2018-1	22 000	22 000	0	0	22 000	22 000
BCE-2018-2	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2018-3	33 687	33 687	0	0	33 687	33 687
BCE-2018-4	16 843	16 843	0	0	16 843	16 843
BCE-2018-5	22 000	22 000	0	0	22 000	22 000
Total BCE	911 454	911 454	6 048	212 067	693 339	1 115 277
BSA-2014-1	394	394	394	0	0	0
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	64	264	844	84 400
BSA-2014-4	1 315	1 315	473	0	842	84 160
BSA-2014-5	787	787	0	0	787	78 700
BSA-2014-6	52	52	52	0	0	0
BSA-2014-7	81	81	29	0	52	5 200
BSA-2015-9	122 274	0	0	0	0	0
BSA-2015-11	96 924	96 924	0	0	96 924	96 924
BSA-2015-12	82 000	32 800	0	49 200	32 800	32 800
BSA-2017-1	16 400	16 400	0	0	16 400	16 400
BSA-2018-1	49 200	32 800	0	16 400	32 800	32 800
BSA-2018-2	32800	0	0	32 800	0	0
Total BSA	404 076	183 238	1 460	98 893	181 449	431 384
Total BCE+BSA	1 315 530	1 094 692	7 508	310 960	874 788	1 546 661

La dilution potentielle maximale associée à ces instruments financiers émis au profit de salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou de comités et consultants externes représente 1 546 661 actions, générant une dilution potentielle de 13,1% du capital émis au 30 juin 2019.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel mais ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous condition de la réalisation d'objectifs préalablement fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Indemnités fournisseurs				
Autres provisions pour risques et charges				
Provision pour risque de change		1		1
Total Provisions pour risques et charges		1		1
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		1		
Exceptionnelles				

NOTE 8 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Situation au 1^{er} semestre 2019 :

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2018	Intérêts courus sur la période	Avances remboursées sur la période	Solde au 30/06/2019	Dont avances conditionnées	Dont intérêts courus
BPI CARENA	2 331	15		2346	2187	159
BPI EBOLA	300			300	300	
BPI RNP-VIR	3 280	11		3291	3255	36
Total	5 911	26	0	5 937	5 742	195

Les montants restant à rembourser pour la Société sont :

Au 30 juin 2019	Situation du contrat	Montant accordé	Montant encaissé	Montant restant à percevoir	Montant remboursé	Montant à rembourser sauf en cas d'échec constaté
en milliers d'euros						
CARENA (part Subventions)	En cours d'exécution	1 397	1 187	210	-	-
CARENA (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	3 830	2 187	1 643	-	4 397
RNP-VIR (part Subventions)	En cours d'exécution	2 112	832	1 280	-	-
RNP-VIR (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	6 298	2 102	4 196	-	6 298
EBOLA	En cours d'exécution	390	300	90	-	390

BPI CARENA

Contrat Bpifrance pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CARENA » signé avec la Société Splicos en 2013. Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'avance remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2019, le montant perçu par la Société s'élève à 2 187 K€ dont 1 150 K€ perçus en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ perçus en juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du

projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculé selon les modalités contractuelles.

La Société a obtenu un accord de Bpifrance pour un décalage des étapes clés 3 et 4 ainsi que de l'échéancier de remboursement. L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est ainsi le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2023	300 K€
Au plus tard le 30 juin 2024	500 K€
Au plus tard le 30 juin 2025	750 K€
Au plus tard le 30 juin 2026	1 100 K€
Au plus tard le 30 juin 2027	1 747 K€
TOTAL	4 397 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévus initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la Société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la Société versera à Bpifrance, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

BPI EBOLA

Contrat Bpifrance et Région Occitanie pour financer un projet de développement d'un traitement contre le virus EBOLA. Le contrat prévoit une avance remboursable de 130 K€ avec la Région Occitanie pour un taux d'avance remboursable de 16,55% des dépenses totales programmées. Le contrat prévoit une avance remboursable de 260 K€ pour la BPI pour un taux d'avance remboursable de 33,11% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2019, le montant perçu par la Société s'élève à 300 K€ perçus en août 2017, dont 100 K€ pour la Région Occitanie et 200 K€ pour la BPI.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, indépendant de la réussite du projet, est le suivant :

30/09/2019	10 000
31/12/2019	10 000
31/03/2020	10 000
30/06/2020	10 000
30/09/2020	15 000

31/12/2020	15 000
31/03/2021	15 000
30/06/2021	15 000
30/09/2021	20 000
31/12/2021	20 000
31/03/2022	20 000
30/06/2022	20 000
30/09/2022	25 000
31/12/2022	25 000
31/03/2023	25 000
30/06/2023	25 000
30/09/2023	27 500
31/12/2023	27 500
31/03/2024	27 500
30/06/2024	27 500
Total	390 000

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées. Le montant minimum à rembourser à Bpifrance est de 180 K€.

BPI RNP-VIR

Contrat Bpifrance pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « RNP-VIR ». Ce financement a été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 6 298 K€ pour un taux d'avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2019, le montant perçu par la Société s'élève à 2 102 K€ dont 1 756 K€ perçus en septembre 2017 et 346 K€ perçus en août 2018.

En conséquence de l'application de la méthode d'appréciation mentionnée en note 4, le versement relatif à l'étape-clé 2 a été comptabilisé en 2018 pour 1 153 K€ car les conditions contractuelles d'obtention sont réalisées à la clôture de l'exercice. Le montant de 3 255 K€ figurant en dette au bilan correspond donc à 2 102 K€ déjà encaissés et 1 153 K€ à recevoir au second semestre 2019.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions

de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 0,95% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 31 décembre 2022	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2023	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2024	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2025	1 644 K€
TOTAL	6 576 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la Société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la Société versera à Bpifrance, pendant une durée de cinq années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal

ou supérieur à 25 000 K€, 3% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 5 500 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

Subventions accordées par des organismes publics

Projet CARENA

Le contrat avec Bpifrance prévoyait un versement maximum de 1 397 K€ soit un taux de subvention de 45% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2019, la Société a déjà perçu un montant total de 1 187 K€.

Projet RNP-VIR

Le contrat avec Bpifrance prévoit un versement maximum de 2 111 K€ soit un taux de subvention de 50% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2019, la Société a déjà perçu un montant de 832 K€ (dont 485 K€ en août 2018).

Les objectifs contractuels à atteindre pour le versement relatif à l'étape-clé 2 ayant été complétés, une subvention à recevoir de 311 K€ a été comptabilisé au 31/12/2018. Le montant a été ajusté à 290 K€ au 30 juin 2019. Celui-ci correspond à 50% des dépenses de recherche industrielle exposées sur ce projet pendant l'étape-clé 2.

NOTE 9 – DETTES

Le total des dettes à la date d'arrêté des comptes s'élève à 33 684 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	4 000		4 000	
<i>dont tranche A</i>	2 000		2 000	
<i>dont tranche B</i>	2 000		2 000	
Emprunts obligataires non convertibles	17 800	2 320	15 480	
<i>dont tranche A</i>	8 900	2 102	6 798	
<i>dont tranche B</i>	8 900	218	8 682	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 155	10 155		
Personnel et comptes rattachés	685	685		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	505	505		
Autres impôts, taxes et assimilés	539	539		
Autres dettes (**)				
Total	55 484	16 524	38 960	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les groupes et associés				

Les frais de terminaison de l'emprunt obligataire souscrit en cours d'exercice et en 2018 ont été comptabilisés en « Prime de Remboursement des Obligations » et viennent augmenter le montant des dettes financières (« emprunts obligataires non convertibles ») pour 1 800 K€

Charges à payer

en milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	4440
Prov P/Congés Payés	253
Personnel - Charges à payer	432
Prov Chg Soc/Cp	114
Autres Chg Soc à payer	187
Etat - Autres charges à payer	87
Taxe Apprentissage à payer	368
Formation Continue à payer	19
Taxe effort construction	41
Total	5 941

NOTE 10 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme mentionné dans les règles et méthodes comptables, la Société a comptabilisé en charges de l'exercice ses frais de recherche et développement.

Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 14 981 K€ pour le 1er semestre 2019 contre 7 061 K€ au 1er semestre 2018 (15 894 K€ pour l'année 2018).

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des partenaires. Le montant de ces frais sous-traités est de 11 927 K€ pour le 1er semestre 2019 contre 4 822 K€ au 1er semestre 2018 (10 999 K€ pour l'année 2018).

NOTE 11 – IMPOTS SUR LES SOCIETES

Crédit d'impôt recherche

La Société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

En 2015, la Société avait fait préfinancer son CIR 2014. Du fait des garanties du préfinancier, il existe encore des montants à recouvrer qui seront restitués s'il n'y a pas de contestation pour un montant total de 64 K€.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2018 était de 4 052 K€. Il a été remboursé par l'administration fiscale pour 4 057 K€ en juin 2019. La différence correspondant à des prestations complémentaires a été comptabilisée au compte de résultat en addition au crédit d'impôt recherche dégagé au 1er semestre 2019.

L'activité de recherche et développement de la Société au cours du 1er semestre 2019 a permis de calculer un crédit d'impôt recherche de 3 753 K€. Celui-ci ne prend pas en compte les dépenses qui seront réalisées au second semestre 2019. Il a été réduit pour tenir compte des montants à recevoir (subvention et avances remboursables) pour le projet RNP-VIR qui ont d'ores et déjà été accordés mais ne seront versés qu'au second semestre 2019. Leur montant a été retenu pour 100% en déduction des dépenses du 1er semestre 2019 ayant servi de base au calcul du CIR.

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté en « Autres créances » pour un montant de 7 K€. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat. Son remboursement a été obtenu en mai 2019.

Les rémunérations versées à partir du 01/01/2019 n'ouvrent plus droit à ce Crédit d'impôt qui n'a plus d'existence légale.

Impôts sur les sociétés

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la Société s'établissent à 123 895 K€ au 30 juin 2019.

L'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

NOTE 12 – ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Eléments du bilan

en milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes	0	
Total Créances	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	
Total Dettes	0	

Relations avec les parties liées :

Néant.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : Néant.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

en milliers d'euros	
Engagement en matière de pensions	492
Engagement de crédit-bail mobilier	
Autres engagements donnés	29 051
<i>dont commandes fermes</i>	<i>29 051</i>
Total	29 543
Dont concernant :	
Les dirigeants	85

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Le programme de développement de plusieurs des produits de la Société s'inscrit dans le cadre d'accords de licence à long terme avec des institutions académiques et des centres de recherche pour développer ses plateformes technologiques, ainsi qu'avec des partenaires propriétaires de brevets pour compléter le portefeuille de candidats-médicaments.

Ces accords comportent des engagements financiers significatifs fixes et variables. Les engagements consistant en des versements forfaitaires fixes sont conditionnés au franchissement de diverses étapes clés précisées contractuellement. La charge correspondante sera enregistrée en comptabilité une fois toutes les conditions contractuelles remplies. Les engagements variables consistent en des versements futurs de redevances calculées sur la base des revenus qui seront dégagés lors de la commercialisation des produits développés ou lors de la concession de sous-licences à des tiers.

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN », basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré outre l'ABX464, une chimiothèque de plus de deux mille petites molécules agissant sur les phases de maturation de l'ARN, afin de bloquer précisément les mécanismes de reproduction des virus, grâce à des modes d'action nouveaux. ABX464 est la molécule phare issue de cette plateforme. Ciblante le virus du VIH, cette molécule a montré une action sur le processus d'épissage de l'ARN, générant en complément un effet anti-

inflammatoire. Cette plateforme a également généré différentes molécules ciblant des virus comme le Virus Respiratoire Syncytial, la Dengue ou la grippe Influenza avec des premières molécules actives identifiées.

Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (Etats-Unis). Cette plateforme s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui stimulent la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire. Ces composés ont des applications cliniques en oncologie et dans les maladies infectieuses. Le produit cible issu de cette plateforme, ABX196, a démontré son innocuité dans une étude de phase 1 sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique, ABX196 a montré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non répondantes au traitement par 'checkpoint inhibitors' en tumeurs répondantes. ABIVAX n'ayant pas vocation à être présente en immuno-oncologie, elle vise à développer cette molécule sur le cancer du foie ou hépatocarcinome avancé avec le support d'un partenaire externe après les premiers résultats cliniques d'efficacité obtenus.

Engagement retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 492 K€. Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs. Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs. Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 29 051 K€ au 30 juin 2019.

Engagements reçus

Dans le cadre des contrats d'aide à l'innovation « Carena » et « RNP-VIR » signés avec Bpifrance, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 30 juin 2019, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues et du passage d'étapes scientifiques clés, sont les suivantes :

en milliers d'euros	
<i>Avance remboursable RNP-VIR</i>	4 196
<i>Avance remboursable CARENA</i>	1 643
<i>Subvention RNP-VIR</i>	1 280
<i>Subvention CARENA</i>	210
Total	7 328
Dont concernant:	Néant
Les dirigeants	

NOTE 14 – EFFECTIFS

Au 30 juin 2019, l'effectif moyen de la Société est de 25,8 salariés.

	30/06/2019	31/12/2018
Cadres	22,8	21,08
Non Cadres	2	2
Mandataire social	1	1
Total	25,8	24,08

Effectifs moyen par site

	30/06/2019	31/12/2018
Paris	12	12,83
Montpellier	13,8	11,25
Total	25,8	24,08

NOTE 15 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

en milliers d'euros	1er semestre 2019	1er semestre 2018
Audit		
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels		
• Emetteur	7,5	23
Services autres que la certification des comptes		
• Emetteur	3	10
Total	10,5	33

Au 1^{er} semestre 2019, les coûts relatifs à l'audit semestriel des comptes 2019 sont de 7,5 K€. Les services autres que la certification des comptes consistent en la vérification des dépenses liées à l'étape-clé 2 du projet RNP-VIR. Au 1^{er} semestre 2018, sur les 23 K€ de charges d'audit concernant la certification des comptes, 14 K€ consistent en une régularisation des honoraires dues au titre de l'exercice 2017. Les services autres que la certification des comptes consistent pour 2018 en la vérification des dépenses liées à l'étape clé 1 du projet RNP-VIR et à l'émission des rapports pour l'AG 2018.

NOTE 16 – NATURE DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

en milliers d'euros	Charges	Produits
Boni sur cession actions propres		61
Taxes exceptionnelles	50	
Autres charges exceptionnelles :	13	
Dot. Prov. Dépréciat. Exceptionnel/Dépréciation action propres	46	
Total	108	61

Le résultat exceptionnel sur le 1^{er} semestre 2019 est de -47 K€. Il est composé de :

- Produits exceptionnels de 61 K€ correspondant aux plus-values dégagées sur les cessions d'actions propres
- Taxes exceptionnelles liées principalement au contrôle fiscal de - 50 K€
- Pertes exceptionnelles de -59 K€ correspondant aux moins-values réalisées lors des ventes d'actions propres (-13 K€) et à la provision pour dépréciation des actions propres détenues au 30 juin 2019 (-46 K€)

4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 4 à 15) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Pr. Hartmut Ehrlich
Directeur Général

Prof. Hartmut J. Ehrlich, M.D
Chief Executive Officer (CEO)
ABIVAX

ABIVAX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019)

Aux Actionnaires
ABIVAX
5, rue de la Baume
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société ABIVAX, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

*PriceWaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

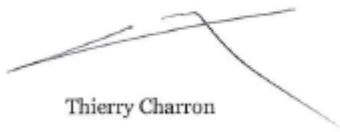
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 70 672 006 483. Siret 672 006 483 00962. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 septembre 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron



abivax